



Francois-Julien DEFERT

Francois-Julien DEFERT
2025.07.09 00:12:23 +0200
Ref:9090071-13683332-1-D
Signature numérique
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

Numéro	07.03
Objet	COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS
Point n°03	COMMUNE DE SAINT THIBAULT
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2025

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 92 / Votants : 115

Présents : BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENRI Pascal, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Caroline, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BUTAT André par MILESI Franck, GUNDALL Philippe par CUNY Anne-Lise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à TRESSOU Marie-Hélène, BECARD Francis à BRET Marc, BILLET André à BLANCHARD Dominique, BLANCHON David à PAUWELS Cécile, BURRI Marie-Luce à MEIRHAEGHE Jean-François, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Marlène à OUDIN Michel, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HENNEQUIN Virgil à CHAUDET Martine, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIMEUR Aïcha à BETTINGER Sylviane, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LEBECQ Jérémy à BAROIN François, MAGLOIRE Arnaud à BAGATTIN Mélanie, MARTY Rémy à HUP Carole, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc, ROYER Anne-Marie à SOMSOIS Hervé.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, COURTOIS Jean-Christophe, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GESNOT Dany, LEMOINE Philippe, LEQUIEN Ombeline, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RAGUIN Jacky, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	0	115	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUILLET 2025

COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU CARTE COMMUNALE – APPROBATION DES DOCUMENTS

Annexe : Projet PADD de la commune de Saint-Thibault

III. COMMUNE DE SAINT-THIBAULT

Par délibération du 25 octobre 2023, la commune de Saint-Thibault a décidé de réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur son territoire.

L'article L.151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comprennent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Conformément à l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables défini :

1. Les grandes lignes des politiques relatives à l'aménagement du territoire, aux équipements, à l'urbanisme, au paysage, à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi qu'à la sauvegarde ou à la restauration des continuités écologiques ;
2. Les principales orientations en matière de logement, de mobilité, de réseaux énergétiques, de promotion des énergies renouvelables, de développement des infrastructures numériques, d'équipements commerciaux, d'activités économiques et de loisirs, applicables à l'échelle de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune de Saint-Thibault, qui porte une vision stratégique à long terme pour le territoire, s'articule autour de quatre axes majeurs :

- Garantir la qualité de cadre de vie
- Conforter l'attractivité économique
- Développer le territoire en adéquation avec ses ressources et ses capacités
- Préserver la santé des habitants et valoriser la richesse du patrimoine naturel et paysager

En vertu de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU. Le projet du PADD est présenté et le débat ouvert.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme de la commune de SAINT-THIBAULT conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.**
- **DE DIRE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.**